

# Gym R.S Auderghem asbl

## Règlement d'ordre intérieur

BE 0456.021.447

Adresse administrative de l'asbl : avenue H. de Brouckère 77 – 1160 Auderghem  
Lieu d'entraînement : Gymnasium – boulevard des Invalides 214-216 – 1160 Auderghem

Dernière mise à jour du présent document : 10 mai 2023  
Approuvé par tous les membres du CA en date du 10 mai 2023

### **Comité :**

Louis Block	Président
Josette Davignon	Trésorière
Véronique Artus	Direction et communication ( <a href="mailto:veroniqueartus@hotmail.com">veroniqueartus@hotmail.com</a> ) Principal contact : 0474906926 (urgence)
Eléonore De Decker	Gestion de l'encadrement et des formations

Les contacts personnels des responsables de groupe sont communiqués à chaque parent ou tuteur légal dans la confirmation d'inscription de la gymnaste.

### **Nous avons deux devises :**

*Gym R.S. Auderghem est un plaisir et doit le rester*

*Alone we are nothing together we are a team*

### **Notre logo :**



### **Notre site Internet :**

[www.gymrsauderghem.info](http://www.gymrsauderghem.info)

### **Notre page FB – groupe privé :**

<https://www.facebook.com/groups/5284963843/>

Notre but n'est pas de former des champion(ne)s mais de permettre à chaque gymnaste de pratiquer la gymnastique rythmique à son niveau grâce à un encadrement de qualité dans une infrastructure sportive dédiée à cet effet.

## 1. Inscription / Admission au cours

- Les inscriptions aux cours se font du 1<sup>er</sup> juin 8h30 au 10 juin 8h30 via un lien qui est publié sur le site internet du club ([www.gymrsauderghem.info](http://www.gymrsauderghem.info)) et la page FB du club, groupe fermé, réservé aux membres du club, leurs amis et familles.
- L'inscription est obligatoire et il n'y a pas de réinscription automatique au club d'année en année. Les anciennes gymnastes ont priorité sur les nouvelles inscriptions si la procédure d'inscription a été suivie.
- L'inscription aux cours et aux stages est personnelle et ne peut être cédée à une tierce gymnaste.
- Pour les gymnastes mineures, l'inscription doit être effectuée par le/les parent(s) ou le tuteur légal.
- La gymnaste, les parents ou le tuteur légal confirme(nt) que la gymnaste a la condition physique nécessaire lui permettant d'accéder aux cours de gymnastique rythmique et de pratiquer un sport de façon régulière, la visite médicale est de la responsabilité des parents ou du tuteur légal.

La cotisation se paie une ou deux fois par an :

1<sup>ère</sup> période : de la réception de la confirmation d'inscription au 15 septembre

2<sup>ème</sup> période : avant le 15 janvier.

La cotisation annuelle comprend l'assurance annuelle obligatoire à la Fédération Francophone de Gymnastique, cette assurance est payée en même temps que la première cotisation.

Si la cotisation n'est pas payée dans la période indiquée, elle sera majorée de 15 euros.

Nous respectons le calendrier scolaire belge francophone pour les périodes de congé.

Réduction familles nombreuses : A partir de 3 enfants inscrits dans le club : 15% sur le total des cotisations

N° de compte de l'asbl : BE61 001-2930990-17 / merci de spécifier le nom de votre enfant en communication et le cours dans lequel il est inscrit. Vous pouvez payer la globalité de l'année en une fois si vous le souhaitez.

Les nouvelles gymnastes bénéficient de 2 cours d'essai avant de payer la cotisation, qui est due comme pour les autres au 15 septembre maximum. Toute exception fera l'objet d'une décision du comité.

La gymnaste peut se voir refuser l'accès au cours :

- si elle n'est pas en ordre de paiement de cotisation,
- si son comportement ne respecte pas la philosophie du club ou perturbe le bon déroulement des cours
- si elle est sous l'influence évidente d'alcool ou de drogue.
- si elle fait preuve de harcèlement ou de prosélytisme envers d'autres gymnastes

Gym R.S. Auderghem se réserve un droit d'annulation ou de modification de cours dans le cas où le nombre de gymnastes inscrites n'est pas suffisant. Les montants et horaires annoncés sur le site web ([www.gymrsauderghem.info](http://www.gymrsauderghem.info)) peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Pour qu'un cours se maintienne par tranche d'âge, il faut 10 gymnastes minimum.

Les stages sont ouverts aux enfants à partir de 6 ans et sous réserve de l'inscription de 10 gymnastes minimum. Si aucune information n'est donnée aux gymnastes la semaine précédant le stage, c'est que le stage est maintenu.

## 2. Mutuelle / chèques sports / attestation employeur

Toute attestation mutuelle (cours, stage, voyage à l'étranger) doit être envoyée à Gym R.S. Auderghem, avenue H. de Brouckère 85 à 1160 Auderghem, dûment complétée et accompagnée d'une enveloppe pré-timbrée pour le renvoi.

L'adresse du destinataire peut être celle de votre mutuelle.

L'attestation ne sera remise qu'aux membres en ordre de cotisation et d'assurance.

### 3. ONE

Nous sommes reconnus par l'ONE, cependant les frais de cotisations ne sont plus déductibles. Voir p.14 de ce document : <https://financien.belgium.be/sites/default/files/downloads/145-attestation-garde-enfant-brochure.pdf>

### 4. Tenue au cours et engins

Une tenue sportive adéquate est indispensable. Par exemple : collant noir, tee-shirt noir et chaussons. Une tunique à fine bretelle de couleur noire est souhaitée, elle est la tenue officielle du club.

Les engins de gymnastique rythmique sportive sont la corde, le ballon, les massues, le cerceau et le ruban. Ce matériel devra être acheté par les gymnastes en fonction de leur âge : ballon et corde en-dessous de 9 ans, tous les engins au-dessus de 9 ans excepté le cerceau qui sera prêté par le club. Pour les 3-4 ans, le matériel sera vendu au cours.

- Gym R.S. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Nous vous invitons donc à laisser les objets de valeur à la maison.
- Les gymnastes se changent dans les vestiaires prévus à cet effet et non dans les salles de cours.
- Les sacs de sports sont placés le long du mur dans la salle de sport.
- Les téléphones portables restent silencieux pendant les cours.
- Pas de chewing-gum, ni de bijoux au cours.

- Pour des raisons de sécurité la gymnaste ne quitte pas la salle sans l'autorisation de sa monitrice et ce même pour aller boire ou aller aux toilettes.
- Nous insistons sur la ponctualité de chacune pour que les cours puissent se dérouler de manière optimale.
- Gym R.S. décline toute responsabilité pour ce qui se passe avant ou après les cours et/ou en dehors du bâtiment.
- Nous vous invitons à prévenir la monitrice responsable du groupe de votre enfant par téléphone ou mail en cas de retard, d'absence ou de maladie.

Gym R.S. se réserve le droit de ne pas accepter aux cours les gymnastes ne respectant pas ces consignes.

Le respect de chacun et de chacune est une valeur importante à Gym R.S. Auderghem, prenons-en soin.

### 5. Choix des cours

Le niveau est déterminé par les monitrices. Chaque niveau correspond à 1 an minimum d'apprentissage et au passage du test ou brevet correspondant au niveau de l'enfant (voir article 9). La monitrice se réserve le droit de rediriger une gymnaste vers un niveau plus adapté si nécessaire et ce pour un meilleur apprentissage.

### 6. Spectateurs aux cours

Il n'est pas admis de regarder le cours dans la salle sans l'accord préalable de la responsable du cours. Les portes des cours restent fermées durant toute la durée du cours pour des raisons de sécurité, par respect pour le travail des gymnastes et celui de la ou les monitrice(s).

### 7. Locaux

Les locaux dans lesquels les cours sont donnés, sont à notre disposition moyennant des frais de location. Nous vous demandons donc de respecter le règlement d'ordre intérieur du Gymnasium. <https://www.auderghem.be/faire-du-sport>

### 8. Remboursement

Aucun remboursement des cotisations se sera effectué sauf en cas de certificat médical couvrant une

partie significative du semestre.

## **9. Passage des tests et brevets**

Tous les enfants du club passent un test ou un brevet en milieu d'année (février), sauf les gymnastes du groupe 3-4 ans, les gymnastes qui changent de groupes lors de la saison suivante et les gymnastes qui ne sont pas prêtes. Il n'y a pas de classement lors de cette épreuve, il s'agit pour les enfants d'atteindre un niveau de compétence à un certain moment de l'année et de confirmer certains apprentissages.

Les tests sont les Mickey, bronze, argent or et les brevets sont les A,B,C,D,E,F,G (groupe),H

## **10. Spectacle**

Gym R.S. propose annuellement un spectacle de démonstrations afin que les gymnastes puissent montrer leur travail et leur évolution. Ce spectacle est gratuit, ouvert à tous et se déroule en fin de saison.

Pour le bon déroulement du spectacle et des répétitions, la présence de chaque gymnaste est indispensable. En cas d'absence, merci de prévenir la monitrice le plus vite possible.

## **11. Congés scolaires**

Le club ne dispensera pas de cours pendant les congés scolaires imposés par la Communauté française.

## **12. Respect de la vie privée et droit à l'image**

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir le justifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par Gym R.S. que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Nous vous invitons à cet effet à prendre connaissance du RGPD disponible sur notre site internet.

Les photos ou vidéos réalisées par ou sur demande de Gym R.S. lors des cours, stages, spectacles ou de tout autre événement auquel participe Gym R.S. pourront être utilisées exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées au club (site web, flyers, DVD, etc). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les gymnastes (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait même de l'inscription au club. La gymnaste renonce de manière définitive et irrévocable à son droit à l'image et à tous droits connexes. Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre veuillez le préciser par courrier adressé à la direction du club.

## **13. Communication**

Nous nous efforçons de faire circuler les informations le mieux possible. Il est dès lors impératif que vous fassiez l'effort de lire les communications que vous recevez ou que nous divulguons via le site internet du club, les mails ou via FB et, pour les plus jeunes de transmettre les documents reçus aux cours aux parents/tuteur légal.

En cas de problème de santé, de conflit ou de harcèlement, n'hésitez pas à en parler à la monitrice responsable de votre enfant ou à contacter la direction dans les plus brefs délais.

## **14. Contrôle anti-dopage**

La communauté française a le droit de contrôler nos gymnastes à n'importe quel moment de l'année, y compris les mineurs d'âge.

Plus d'information : <http://www.dopage.cfwb.be/index.php?id=5676>

## **15. Acceptation du Règlement d'Ordre Intérieur**

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) sont disponibles sur le site internet [www.gymrsauderghem.info](http://www.gymrsauderghem.info) et à la demande. L'inscription à Gym R.S. implique leur acceptation complète.

Chaque gymnaste est tenue de respecter scrupuleusement le ROI sous peine d'exclusion du club et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

**Nous vous souhaitons une belle saison parmi nous**

**Le comité de Gym R.S. Auderghem**